



Référence : : C.4 – C.4.1 – 3 – Estérel Côte d'Azur Agglomération

## Elaborer et mettre en œuvre des Programmes Locaux de Prévention des déchets

Soutenir la mise en œuvre, au niveau pertinent, des solutions de prévention, de sensibilisation et d'information sur la bonne gestion des déchets

### ACTEUR ET TERRITOIRE



Estérel Côte d'Azur Agglomération

624 Chemin Aurélien  
83700 SAINT RAPHAEL

Marie-Odile SICARD

Référente PLPDMA

[mo.sicard@esterelcotedazur-agglo.fr](mailto:mo.sicard@esterelcotedazur-agglo.fr)

04 83 09 84 12

### CONTEXTE

Conformément à l'article L 541-15-1 du Code de l'Environnement, Estérel Côte d'Azur Agglomération, compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, doit définir son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés indiquant, en conformité avec les Plans et programmes d'échelons territoriaux supérieurs et notamment le SRADDET, ses objectifs de réduction des quantités de DMA et les mesures mises en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Grâce à l'engagement de multiples actions entreprises en partenariat avec le Syndicat Mixte de Développement Durable à qui elle a délégué sa compétence Traitement et valorisation, Estérel Côte d'Azur Agglomération obtient aujourd'hui un taux de valorisation des DMA de 51%

Toutefois des marges de progrès sont encore possibles et nécessaires, notamment pour atteindre les prochains objectifs quantitatifs réglementaires fixés à l'horizon 2025, pour optimiser ses coûts de gestion mais aussi et surtout pour conduire l'ensemble des acteurs du territoire dans une dynamique plus éco-responsable.

Engagée également dans une démarche d'économie circulaire, Estérel Côte d'Azur Agglomération entend, sur la base d'un diagnostic précis du territoire à réaliser et d'un bilan avantages/inconvénients de l'organisation actuelle de la gestion des DMA, définir un programme d'actions adapté aux défis identifiés.

## OBJECTIFS ET RESULTATS

### Objectifs généraux

- Disposer d'un diagnostic précis de la production des DMA et d'un bilan AFOM de l'organisation de la gestion des déchets sur le territoire de Estérel Côte d'Azur Agglomération
- Mieux connaître pour mieux fédérer les acteurs mobilisés ou mobilisables de la prévention des déchets et développer les synergies.
- Identifier un programme d'actions pertinentes qui permettront de répondre aux défis identifiés, le calendrier de mise en œuvre et les indicateurs de suivi.

### Objectifs quantitatifs

- 20% de DMA totaux par habitant en 2027/2019, avec une priorité mise sur les 3 flux les plus conséquents du territoire, à savoir :
- - 20% pour les OMR
  - - 20% pour les déchets verts
  - - 16% pour les « encombrants »

### Résultats quantitatifs

- Pour 2022 / 2019 :
- DMA = - 2,3 %
  - **OMR = - 8 %**
  - **Déchets verts = - 14,8 %**
  - Encombrants = - 1,1 %

### Résultats qualitatifs

L'élaboration du PLPDMA a été l'occasion d'initier une dynamique de co-construction avec les partenaires associés qui s'est avérée extrêmement fructueuse et a permis d'envisager des objectifs ambitieux pour ce PLPDMA. Toutefois des moyens humains insuffisants ralentissent le processus de mise en œuvre des actions.

## MISE EN ŒUVRE

### Description de l'action



Sur la base du diagnostic de la production et de la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire, un bureau d'études sera chargé de définir, dans le cadre d'une concertation territoriale et avec l'appui de l'équipe projet et de la CCES :

- Les axes d'interventions prioritaires ;
- Les objectifs et les indicateurs de suivi à mettre en place ;
- Le programme et les fiches actions ;
- Le calendrier de réalisation.

Prévu pour être finalisé fin 2020, le PLPDMA a été adopté au mois de juin 2022 (décalage en lien avec la crise sanitaire).

## Planning

2018 : Délibération de la collectivité et recrutement du technicien en charge de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du PLPDMA  
 2019 : Création de la CCES et démarrage de la phase de diagnostic territorial  
 2020 : Finalisation du diagnostic  
 2021 : définition des objectifs et du programme d'action  
 Février 2022 : Consultation du public  
 24 juin 2022 : Adoption en Conseil Communautaire  
 Depuis cette date : Mise en œuvre et suivi

## Moyens humains

1 Technicien référent au sein de la Direction de la Propreté et Valorisation, chargée de la mise en œuvre et du suivi (0,5 ETP)  
 1 apprentie (Contrat d'alternance) Sept. 2023/Sept.2025  
 1 groupe de travail composé d'un binôme élu/référent technique par commune permet le relais dans les communes de certaines actions

## Moyens financiers

Coût Total : 231 624 € TTC  
 Frais de Personnel pour la mise en œuvre et le suivi : 201 500 € (Phase 1 et 2)  
 External assistance / Elaboration du PLPDMA : 20 124 €

## Moyens techniques

Outils informatiques classiques + SIG de l'Agglomération pour le suivi de certaines actions  
 Sites internet et réseaux sociaux de l'Agglomération et des communes pour la communication  
 Divers moyens techniques complémentaires selon la nature des actions à mettre en œuvre : composteurs, broyeurs...

## Partenaires mobilisés

Région Sud  
 ADEME  
 CCI du Var et autres partenaires institutionnels  
 Services de l'Agglomération et des communes-membres  
 Syndicat Mixte de traitement des déchets (SMIDDEV)  
 Acteurs économiques et associatifs du territoire

## RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

### Facteurs de réussite

La phase de co-construction du projet, menée sous forme de plusieurs ateliers ludiques a été animée de façon très dynamique permettant de recueillir une adhésion partagée sur des objectifs forts.

La désignation de binômes référents élu/technicien au sein de chaque commune-membre facilite la mise en œuvre de certaines actions.

## Difficultés rencontrées

---

Moyens humains insuffisants notamment pour assurer une mise en œuvre simultanée des actions

Des changements de priorités sont intervenus depuis le démarrage du projet

---

## Recommandations

La CCES doit être représentative des acteurs du territoire en étant ouverte aux structures associatives qui œuvrent déjà à la prévention des déchets.

Il est nécessaire également de :

- Disposer de moyens humains suffisants et dédiés au projet
  - S'assurer d'un portage politique fort et prévoir un plan de communication efficace sur la durée
-